

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 04 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M. AUBERT
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 27/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LE GALL, qui a donné pouvoir à M^{me} LOCHOU-REGNARD.
M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART, qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M^{me} BRICE, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER, qui a donné pouvoir à M. CAILLARD jusqu'à 20h40.
M. GAISLIN, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. Ludovic CORVOL



22/08 - Garderies d'enfants et études aux groupes scolaires - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2023

Le rapporteur,

- rappelle qu'une enquête de satisfaction relative aux temps péri éducatifs a été organisée auprès des familles d'usagers du service. Ensuite, un groupe de travail fut créé afin d'échanger sur des pistes d'amélioration de ce service municipal.
Le groupe de travail a notamment élaboré une nouvelle tarification du service.
- rappelle les tarifs actuels :

ETUDES 2023	TARIFS ETUDES 2023
Soir jusqu'à 18h30 (sans goûter)	2,48 €
GARDERIES 2023	TARIFS GARDERIES 2023
Matin 7h30-8h20	1,46 €
Soir jusqu'à 18h30 (goûter inclus)	1,92 €

- propose au conseil municipal un nouveau mode de tarification à la 1/2h pour les études et garderies à compter du 1^{er} septembre 2023 et comme suit :

MATINS (maternelle et élémentaires)	Heures d'arrivée Entre 7h30 et 8h00	Heures d'arrivée Entre 8h01 et 8h20
TARIFS	1,5€	0,75€

SOIRS ETUDES Elémentaires (sans goûter)	Heures de départ 16h30-17h00	½ heure d'étude « obligatoire » (non majorée) 17h01-17h30	Heures de départ 17h31-18h00	Heures de départ 18h01-18h30	Heures de départ Après 18h30
TARIFS	1€	1,55€	2,10€	2,65€	10 € par quart d'heure entamé

SOIRS GARDERIES Maternelles (avec goûter)	Heures de départ 16h30-17h00	Heures de départ 17h31-18h00	Heures de départ 17h31-18h00	Heures de départ 18h01-18h30	Heures de départ Après 18h30
TARIFS	1€	1,35€	1,70€	2,05€	10 € par quart d'heure entamé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la commission « affaires scolaires et jeunesse » lors de sa réunion du 21 juin 2023 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

la grille des tarifs présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

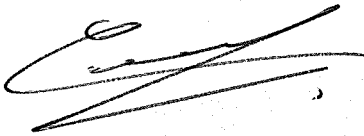
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Ludovic CORVOL.



Le Maire,

